

Madame le Maire propose au conseil municipal d'observer une minute de silence en mémoire des enfants de la Famille LAFLOTTE, décédés dans l'incendie survenu à Saizerais le 26 janvier 2003.

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire propose d'inscrire 1 point supplémentaire à l'ordre du jour du conseil municipal afin de l'autoriser à signer une convention de remboursement anticipé d'emprunts sur le budget de la commune avec DEXIA avant le 20 mars 2003.

Les membres du Conseil Municipal acceptent cette proposition.

Madame Christine MALGLAIVE est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

1 – 12/03/2003	Approbation du procès-verbal du 16 janvier 2003
-----------------------	--

Madame Joëlle JEANDEL KLEIN signale qu'à la question n° 3 "Réaménagement de la dette", elle ne s'est pas abstenue mais a voté pour.

"La délibération n° 3 "Réaménagement de la dette", soumise au vote, a donc été adoptée à la majorité avec 11 voix Pour, 1 voix Contre (Jean Luc ERB) et 1 abstention (Jacques MILLEY)."

Après ces observations, le procès verbal de la réunion du conseil municipal du 16 janvier 2003, soumis au vote, est approuvé à l'unanimité.

2 – 12/03/2003	Décisions du Maire
-----------------------	---------------------------

Madame le Maire rend compte des décisions qu'elle a été appelée à prendre dans le cadre de l'article L.2122-22 du code des collectivités territoriales, il s'agit de :

- Décision n° 2003-01 : non usage du droit de préemption concernant un bien sis à Saizerais rue Saint-Georges,
- Décision n° 2003-02 : non usage du droit de préemption concernant un bien sis à Saizerais 12 Route Nationale,
- Décision n° 2003-03 : convention avec Familles Rurales pour la formation de perfectionnement au B.A.F.D. de Laurent CARTILLONE du 10 au 15 février 2003,
- Décision n° 2003-04 : non usage du droit de préemption concernant un bien sis à Saizerais au Chêne,
- Décision n° 2003-05 : non usage du droit de préemption concernant un bien sis à Saizerais au 6 Route Nationale,
- Décision n° 2003-06 : non usage du droit de préemption concernant un bien sis à Saizerais au 58 rue Saint-Amand.
- Décision n° 2003-07: convention avec l'école élémentaire pour la mise à disposition d'un emploi jeune pour encadrer les activités périscolaires.
- Décision n° 2003-08 : convention avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la mise en œuvre des tickets-CAF.
- Décision n° 2003-09 : non usage du droit de préemption concernant un bien sis à Saizerais au 12 Route Nationale

Les membres du conseil municipal prennent acte des décisions.

3 – 12/03/2003	Fixation des tarifs de l'eau et de l'assainissement
-----------------------	--

Une réunion est prévu prochainement avec la Mairie de Liverdun pour revoir le fonctionnement du réseau de distribution d'eau.

A la demande de Monsieur François SAUVAGE, conseiller municipal délégué à l'eau et l'assainissement, Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de retirer la question de l'ordre du jour en attendant d'avoir plus d'éléments pour fixer les tarifs de l'eau et de l'assainissement.

4 – 12/03/2003 | **Fixation du prix de vente du bois de chauffage**

(Rapporteur : Monsieur Didier LEONARDI)

Sur proposition de Monsieur Didier LEONARDI, Vice Président de la Commission des Bois, Madame le Maire propose de reporter la fixation du prix de vente du bois de chauffage des coupes 10 et 11 au moment des affouages, mais

Il est proposé aux membres du conseil municipal

D'INSCRIRE à l'état d'assiette les coupes 10 et 11.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

5 – 12/03/2003 | **Projet "Donne Moi la Main"**

(Rapporteur : Madame le Maire)

Dans le cadre de "la décennie internationale pour la promotion d'une culture de la non violence et de la paix au profit des enfants du monde", Monsieur Mario GERVASI (de l'association "Vertical Pôle") a monté le projet "Donne Moi la Main" en association avec la commune de Saizerais qui sera représentée par Aline CRETAL, médiatrice chargée de la communication à la Mairie de Saizerais.

Pour représenter la commune de Saizerais en Ethiopie, Aline CRETAL emmènera les "Toiles pour la Paix" imaginées et réalisées par les classes de CM1 et CM2 de l'école élémentaire la Haute Epine. Ces toiles seront terminées par les enfants des écoles d'Ethiopie.

Il est proposé aux membres du conseil municipal

D'AUTORISER Madame le Maire à encaisser les chèques donnés par les partenaires financiers pour payer le voyage d'Aline CRETAL en Ethiopie,
DE PRECISER que les crédits nécessaires en dépenses et recettes seront inscrits au budget de l'exercice 2003,
DE PRECISER que les recettes seront égales aux dépenses.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

6/1 – 12/03/2003 | **Attribution des primes de ravalement de façades**

(Rapporteur : Madame le Maire)

Dans le cadre de la campagne de ravalement de façades lancée sur la commune, le conseil municipal a décidé de suspendre les aides communales pour l'année 2002 à partir du 23 mai 2002.

Madame le Maire précise qu'elle a rencontré URBAM Conseil, le nouveau bureau d'études mandaté par la Communauté de communes du Bassin de Pompey pour instruire les dossiers de demande d'aide au ravalement de façades.

Une nouvelle campagne de publicité sera lancée auprès des habitants pour les informer des aides possibles.

Madame le Maire propose de reconduire les aides communales pour l'année 2003 dans la limite des crédits prévus au budget primitif 2003.

Il est proposé aux membres du conseil municipal

DE FIXER le montant de la participation communale à 10 % du montant des travaux TTC plafonnés à 610 € pour l'année 2003,
DE RECONDUIRE les aides communales pour l'année 2003 dans la limite des crédits prévus au budget primitif 2003.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

6/2 – 12/03/2003**Attribution des primes de ravalement de façades**

(Rapporteur : Madame le Maire)

Monsieur Dominique WELKER, demeurant 4 chemin des Pervenches à Saizerais a présenté un dossier le 29 janvier 2003 auprès de la mairie et sollicite le paiement de la prime, au taux de 10 %, soit 609,80 €.

Il est proposé aux membres du conseil municipal

D'AUTORISER l'octroi d'une prime de ravalement de façade à Monsieur Dominique WELKER d'un montant de 609,80 €,

DE PRECISER que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2003.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

7 – 12/03/2003**Reconduction de l'adhésion au C.A.U.E.
(Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement)**

(Rapporteur : Madame le Maire)

La commune de Saizerais est membre du C.A.U.E. (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement), association départementale qui conseille, informe et sensibilise les particuliers et les collectivités dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Comme chaque année un appel de cotisation a été lancé pour renouveler l'adhésion pour l'année 2003, d'un montant de 152,46 €.

Il est proposé aux membres du conseil municipal

DE RENOUVELER l'adhésion de la commune au C.A.U.E (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement). Ce renouvellement se fera par tacite reconduction tant que la commune de Saizerais décidera d'y adhérer,

DE S'ENGAGER à prévoir chaque année les crédits nécessaires au budget primitif.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

8 – 12/03/2003**Emplois saisonniers**

(Rapporteur : Madame le Maire)

Par délibération du 18 avril 2002, le conseil municipal avait décidé de créer des emplois saisonniers pour aider les jeunes à découvrir le monde du travail.

En 2002, un jeune a travaillé à temps complet et 2 à mi-temps en juillet et 2 à mi-temps en août. Les tâches, qui leur étaient confiées, consistaient à effectuer des travaux d'entretien général. L'encadrement était assuré par le personnel communal. Les contrats avaient une durée de 4 semaines rémunérées sur les bases d'un SMIC à raison de 35 h par semaine pour les contrats complets et 17 h 30 par semaine pour les temps non complet. Actuellement 7 candidatures spontanées ont été déposées.

Monsieur Pier Giovanni LEONARDI demande s'il y a des critères particuliers pour le choix des jeunes.

Madame le Maire précise qu'il n'y a pas de critère particulier mais que le critère social peut être retenu.

Mademoiselle Anne SCHARFF demande s'il y a vraiment besoin de saisonniers compte tenu de la situation financière de la commune.

Madame le Maire précise qu'effectivement il y aura toujours deux agents communaux mais que beaucoup de petits travaux sont à faire dans les écoles pendant les vacances, des nettoyages de caniveaux ... et que ce premier travail permet aux jeunes de découvrir ce "monde".

Monsieur Jacques MILLEY demande à ce que ce ne soit pas les mêmes personnes que l'année dernière qui soient retenues.

Monsieur Pascal BEAU propose de retenir 2 personnes en contrat à mi temps en juillet et 2 contrats à mi temps en août.

Monsieur Jacques MILLEY demande la date de début des contrats.

Madame le Maire précise que les contrats seraient de 4 semaines en juillet et 4 semaines en août.

Il est proposé aux membres du conseil municipal

DE CREER 2 emplois saisonniers à mi temps de 4 semaines en juillet et 2 emplois saisonniers à mi temps de 4 semaines en août dans les conditions définis ci-dessus,

DE PRECISER que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2003.

La délibération soumise au vote, est adoptée à la majorité avec 11 voix pour et 2 abstentions (Jacques MILLEY et Anne SCHARFF).

9 – 12/03/2003 | **Indemnisation d'un sinistre**

(Rapporteur : Madame le Maire)

La glace de la grande salle de la salle multi activités a été brisée lors d'une manifestation organisée par la MJC. Le remplacement a été estimé à 953,21 €.

GROUPAMA rembourse la commune de Saizerais à hauteur de 773,30 €, la franchise de 179,91 € restant à la charge de la MJC.

Il est proposé aux membres du conseil municipal

D'ACCEPTER l'indemnisation de la compagnie GROUPAMA pour le sinistre à la salle multi activités pour un montant de 773,30 €,

D'ACCEPTER le paiement de la franchise par la MJC de 179,91 €,
DE S'ENGAGER à émettre les titres de recettes correspondant au compte 7911 (indemnités de sinistre).

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

10 – 12/03/2003 | **Création d'une régie d'avances et de recettes**

(Rapporteur : Madame le Maire)

La commune de Saizerais est amenée à encaisser les participations des familles et à payer les dépenses des activités mises en place par la municipalité.

Afin de gérer au mieux l'organisation de ces activités, il est proposé de créer une régie d'avances et de recettes, annuelle, pour les animations organisées dans le cadre du contrat temps libre (taille de pierre, modélisme, percussion, activités ponctuelles, ..), du Contrat Educatif Local, les CLSH et les palettes d'activités.

Madame le Maire précise que les tickets CAF pourront maintenant être encaissés.

Il est proposé aux membres du conseil municipal

DE CREER une régie d'avances et de recettes pour les animations organisées par la commune de Saizerais,

D'AUTORISER Madame le Maire à nommer un régisseur et son suppléant.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

12 – 12/03/2003 | **Signature d'une convention de remboursement anticipé d'emprunts**

sur le budget de la commune avec DEXIA

(Rapporteur : Madame le Maire)

Par délibération du 16 janvier 2003, le conseil municipal a retenu la Caisse d'Epargne pour contracter un nouvel emprunt dans le cadre du réaménagement de la dette au 1^{er} avril 2003.

Le remboursement anticipé du capital restant dû des emprunts contractés chez DEXIA est possible à chaque échéance sous réserve du paiement d'une indemnité compensatrice.

Sur les huit contrats concernés, six ont une échéance au 1^{er} avril 2003 et deux ont une date d'échéance fixée au 01 janvier 2004 (n° MON102320EUR et MPH093101EUR).

A titre exceptionnel, DEXIA accepte le remboursement du capital restant dû sur ces deux contrats à la date du 01 avril 2003.

C'est pourquoi il est nécessaire de signer une convention de remboursement anticipé pour ces contrats.

Il est proposé aux membres du conseil municipal

D'APPROUVER les termes de la convention passée avec DEXIA pour le remboursement anticipé des contrats n° MON102320EUR et MPH093101EUR,

D'AUTORISER Madame le maire à signer la convention de remboursement anticipé avec DEXIA avant le 20 mars 2003,

DE PRECISER que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2003.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

RECAPITULATIF

COMMUNE	Indemnité	Capital remboursé par anticipation	Intérêts courus non échus	Commission
N° MON 076235 EUR 001	2.996,08	21.597,15	-	-
N° MON 082140 EUR 001	4.007,73	25.253,07	-	-
N° MON 083302 EUR 001	4.114,79	30.389,02	-	-
N° MON 087776 EUR 001	2.009,48	21.912,61	-	-
N° MON 089471 EUR 001	5.434,04	34.486,11	-	-
N° MON 091970 EUR 001	1.645,04	13.173,89	-	-
N° MON 102320 EUR 001	9.120,88	82.042,38	1.126,03	250,00
N° MPH 093101 EUR 001	3.358,28	30.782,12	438,65	250,00
TOTAL	32.686,32	259.636,35	1.564,68	500,00

EAU ET ASSAINISSEMENT				
N° MON 076212 EUR 001	1.317,29	9.794,10	-	-
N° MON 082709 EUR 001	4.507,74	29.993,60	-	-
N° MON 089470 EUR 001	3.104,47	19.706,46	-	-
N° MON 091968 EUR 001	2.350,07	18.819,85	-	-
TOTAL	11.279,57	78.314,01	-	-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil est levée à 21 h 50.

La présidente de séance
Edith CEGLARZ

La secrétaire de séance
Christine MALGLAIVE